

DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE
CANTON CHOLET II
COMMUNE LYS-HAUT-LAYON
COMMUNE DÉLÉGUÉE VIHIERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°W-21115

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant numérotage

Le Maire délégué de VIHIERS – commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28

VU l'arrêté de délégation n°2020-18 en date du 09/06/2020

VU la délibération n°025-2021 du Conseil Municipal de LYS-HAUT-LAYON en date du 18 février 2021 validant la dénomination des voies de desserte créées au sein de l'opération Le Clos du Lys à Vihiers « rue des Voyageurs » et « impasse du Terminus »,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, les propriétés ci-dessous désignées feront l'objet de la numérotation communale ci-après et leurs propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée :

Réf. cadastrales	ADRESSE			
	N°	Libellé Voie / Lieu-dit	Commune déléguée	Commune
AE0014p	67	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0026p	77	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p AE0026p	87	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p AE0026p	95	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p AE0026p	107	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	115	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	131	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	159	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	167	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	177	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p AE0026p	98	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p AE0026p	112	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	120	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	140	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0014p	148	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	228	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	236	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	256	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	266	rue des Voyageurs	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON

AE0017p	13	impasse du Terminus	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	21	impasse du Terminus	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON
AE0017p	33	impasse du Terminus	VIHIERS	49310 LYS-HAUT-LAYON

Article 2 : Le numérotage de la rue comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 3 : La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche.

Article 4 : La rue des Voyageurs et l'impasse du Terminus sont numérotées selon un système de numérotation métrique : les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation.

Article 5 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large portant le numéro de l'immeuble.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte aux lettres.

Article 6 : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 7 : Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

Article 8 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 9 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 10 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

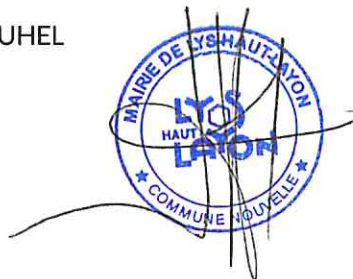
Article 11 : Le présent arrêté sera transmis au service du cadastre.

A VIHIERS - Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON

Le 16/09/2021

Le Maire délégué,

Marie-Françoise JUHEL





Point de départ de la numérotation à l'intersection des axes de la rue de l'Ancienne Gare et de la rue des Voyageurs

- numérotation métrique -
rue des voyageurs
 Début de la rue : point GPS
 Latitude 47.14223549 ;
 Longitude -0.54066065
 (Système géodésique WGS 84)
impasse du Terminus
 Début de la rue : point GPS
 Latitude 47.14070200 ;
 Longitude -0.54169231
 (Système géodésique WGS 84)

PLAN DE MASSE (PC2) ETAT PROJETE (Repérage des profils)
 Sans échelle
 Ce plan est la propriété de la SARL ARCHIDEA (Article L.1122 de la loi 92.257 du 1er juillet 1992). Toute utilisation est interdite sans l'autorisation préalable et écrite des auteurs. Les images de synthèses sont non contractuelles

Propriété de SCCV LE LYS
 Section AE n° 14p, 17p, 26 et 186p
 Superficie: 13 321 m² env.
 Rue de l'Ancienne Gare / Avenue de Whalley
 49310 LYS HAUT LAYON (VIHIERS)



Espace vert 7 : 53,10 m²

Voirie : 2 184,85 m²

22 JAN. 2021
 LYS-HAUT-LAYON
 RECULÉ

PARCELLE EN COURS DE DIVISION :
 LES LIMITES SERONT A SE FAIRE CONFIRMER

Point de départ de la numérotation à l'intersection des axes de la rue des Voyageurs et de l'impasse du Terminus

